L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,

DIMANCHE, 14 SEPTEMBRE 1879.

LES JOURNAUX [illegible] NAPOLÉON.—Le [illegible] donne une analyse de la conversation du prince Napoléon, fait les réflexions suivantes:

Enfin cet homme silencieux a exposé [illegible] à ceux qui attendaient de lui un manifeste, et il a dévoilé à nos yeux, avec une rare complaisance, la politique qu'il compte suivre à l'étranger comme dans le pays. Malheureusement, la réalisation d'un tel programme suppose en premier lieu le suicide de la République. Ce n'est qu'ensuite le prince pourra [illegible] la confiance de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie, de la finance, du commerce, de l'industrie, de l'aristocratie et de l'armée. Mais s'il a besoin de gagner la confiance de tant de gens, on peut se demander de quelle confiance il jouit en dehors de la [illegible].

Il est des plus simple pour lui de dire: "Depuis vingt-cinq ans, les bonapartistes en particulier et les autres partis en général, se sont moqués de moi de tout leur pouvoir; depuis vingt-cinq ans, l'on répète que mon accession au trône serait une calamité et une humiliation publique; depuis vingt-cinq ans, moi-même [illegible] dans le même [illegible]; mais le Prince Impérial étant mort, les bonapartistes ayant besoin d'un chef et non de partisans, je fais appel à vous, ô Français, afin que vous renonciez à la République, dont je suis l'héritier naturel, pour mon plus grand profit et pour celui de tout ceux qui attendent mon élévation en vue de reprendre possession de la France."

Un pareil manifeste aurait au [illegible] ment de succès, car, comme dit le prince: "Rien n'est si mobile, surtout en France, que l'opinion des masses."

Le *Standard*, après quelques mots aimables à l'adresse du *Figaro* au sujet du nouveau genre de reportage qu'il a inauguré, s'exprime ainsi au sujet de la conversation du prince Jérôme Napoléon que nous avons publiée avant-hier:

La publication de ce morceau a causé une grande sensation. Le seul fait du silence des journaux bonapartistes à son égard est un signe certain de son authenticité. Il n'y a pas à en douter dans beaucoup de passages, ce récit exprime les propres vues du prince Napoléon. S'il est réellement authentique, on ne peut qu'en tirer cette conclusion: c'est que pour un homme de son âge, le prince garde encore une dose peu commune d'illusions.

LA DÉCLARATION DE DON CARLOS.—Philippe Gille, du *Figaro*, a eu le 29 août une entrevue avec don Carlos qui a fait la déclaration suivante:

J'affirme de la façon la plus formelle que je n'ai pas renoncé et que je ne renoncerai jamais à mes droits à la couronne d'Espagne. Quand je me suis trouvé sur les champs de bataille, j'ai protesté par la bouche de mes canons; je ne puis faire de même aujourd'hui, [illegible] du haut de ma conscience, je proteste et je protesterai toujours! Mon devoir est de sauvegarder mes droits et ceux de ma dynastie, ainsi que les principes qui sont inscrits sur mon drapeau, qui est celui de l'Espagne. J'ajouterai qu'à part même la question de légitimité et en écartant le point de vue purement monarchique, il m'est impossible de faire la moindre concession sur ce terrain.

Don Carlos, sur la demande de son interlocuteur, a bien voulu expliquer toute sa pensée:

—Pour moi, ajouta-t-il, il est évident que mon cousin Alphonse ne peut pas régner longtemps; les masses populaires, en Espagne, sont ou carlistes ou républicaines; Alphonse, issu d'un pronunciamiento, n'est arrivé au trône et n'y est soutenu que par un état-major avec lequel il doit tôt ou tard disparaître. Supposons que j'aie eu la faiblesse, la lâcheté de faire l'action qu'on a voulu m'attribuer; de quelle aide pourrais-je être à mon cousin? Serais-je suivi dans ce cas par ceux qui sont prêts à verser leur sang pour ma cause et qui l'ont si bien prouvé? Certainement non! Dans ce cas, je ne ferais que succomber avec don Alphonse, et la République serait proclamée parce que mon drapeau, auquel auraient pu se rallier les partisans du système monarchique en général, aurait été enseveli avec le sien. Qu'on ne parle pas de monarchies étrangères, on sait depuis longtemps qu'elles sont à jamais impossibles en Espagne!

LE CANAL DE PANAMA.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

On sait qu'un ingénieur français, M. Blanchet, est arrivé dernièrement à New-York, pour de là se rendre à Panama, chargé de faire de nouvelles études pratiques sur le tracé du canal projeté par cette ligne. M. Blanchet est envoyé spécialement par M. Couvreur, le grand entrepreneur de travaux publics qui est l'un des hommes les plus expérimentés de l'Europe en cette matière. M. Blanchet a toute la confiance de M. Couvreur, et son opinion sera d'un grand poids pour dissiper ce qui peut rester d'obscurité dans la question relative à la construction d'un canal interocéanique. Il part aujourd'hui même pour remplir sa mission, qui sera exécutée, on peut en être sûr, avec autant de conscience que de rapidité.

En même temps que M. Blanchet, part pour Colon Aspinwall M. Pedro Sosa, ingénieur en chef du gouvernement de Panama, qui a représenté la Colombie au congrès international de Paris. M. Sosa était l'un des hommes les plus compétents du congrès, et il pourra rendre compte exactement à son gouvernement des travaux à la suite desquels la ligne de Panama a été choisie de préférence à celle du Nicaragua. Il n'y a eu qu'une voix à Paris pour rendre justice au mérite de cet ingénieur.

HYPOCONDRIE.—Une dépêche de Portsmouth, New-Hampshire, annonce le suicide d'un des meilleurs peintres de genre d'Amérique, M. William Morris Hunt, élève de Couture. Lundi il est allé visiter le cottage Thaxter, sur l'île Appledore, et au cours d'une conversation il s'est écrié subitement qu'il voudrait être mort. Il est sorti peu après cette exclamation singulière, et dans la soirée son corps a été trouvé flottant dans le réservoir qui est derrière le cottage. Le défunt était atteint d'hypocondrie depuis plusieurs semaines. M. Hunt était né à Brattleborough, Vermont, le 31 mars 1824. Il faut citer parmi les plus remarquables de ses œuvres une collection de peintures représentant des types pittoresques de la vie de Paris, types que l'artiste a reproduits lui-même par la lithographie en 1859.

MORT DU DOCTEUR CHASSAIGNAC.—On annonce la mort du docteur Chassaignac, membre de l'Académie de médecine, qui vient de succomber, à Versailles, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Reçu docteur en 1835, et après avoir pendant plusieurs années enseigné l'anatomie, la chirurgie, la médecine, M. Chassaignac fut nommé, au concours, agrégé à la Faculté de médecine et chirurgien des hôpitaux.

Chassaignac est l'inventeur de très-ingénieux instruments et de méthodes opératoires qui ont puissamment contribué à faire progresser et à simplifier la chirurgie.

En 1868, il fut élu membre de l'Académie dans la section de pathologie chirurgicale.

REMÈDE CONTRE LE PHYLLOXERA.—Des expériences qui viennent d'être faites dans le domaine de la Provenquière ont permis de constater l'efficacité du *sulfocarbonate de potassium* contre le phylloxéra.

On a opéré sur un vignoble de 110 hectares. Le travail a coûté 27,658 fr., soit 250 fr. par hectare. Par la même opération, on a écarté la *pyrale*, qui aurait pu exercer des ravages sérieux. On espère arriver l'année prochaine à ne dépenser que 180 francs par hectare.

Les résultats obtenus sont très sérieux et font l'objet d'un rapport adressé par M. Teissonnière au ministre de l'agriculture.

D'autres expériences sont faites dans diverses contrées sur la valeur d'un autre procédé.

Nous en attendons les résultats.

—Une remarque du "Fanfulla":
L'Espagnol fume la cigarette longue de 6 centimètres.
Le Français la pipe, qui a douze centimètres.
L'Autrichien et l'Allemand la pipe de porcelaine, de vingt-cinq à quarante centimètres.
La pipe du Hollandais a de cinquante centimètres à un mètre.
Celle du Turc a deux ou trois mètres.
Or la longueur de Fabius [illegible] à peu près proportionnelle au temps qu'il faut pour venir définitivement à bout d'une crise ministérielle.
Voilà pourquoi les affaires de Constantinople et du Caire se sont pas encore terminées.

Achetez votre charbon [illegible] au prix du marché, chez Hy. J. Montagnet, 9 rue Carondelet.

LES RÉCOLTES DE 1878 EN FRANCE.

Le ministère de l'agriculture et du commerce vient de publier les résultats les plus importants des récoltes de l'année dernière: non-seulement des céréales, mais des autres terres [illegible] plantes [illegible] qui donnent [illegible] la [illegible] les plus importants [illegible].

Froment. Le nombre d'hectares ensemencés en froment a été l'année dernière de 6,833,000 au lieu de 6,866,785 en 1877. La récolte a été de 95,270,698 hectolitres, soit 13,92 hectolitres par hectare. En 1877, on avait eu 100,145,651 hectolitres de froment, soit 14,58 hectolitres par hectare.

C'est toujours la région nord qui donne les plus belles récoltes: là on compte 1,204,419 hectares emblavés, dont le produit a été de 24,882,297 hectolitres: c'est plus du quart de la récolte totale de la France, et le rendement par hectare [illegible] 19,87 hectolitres. L'année précédente, il était allé à 21,25.

Dans la région nord-est, 760,696 hectares ensemencés ont donné 9,781,663 hectolitres de froment, ou 12,85 hectolitres seulement par hectare.—La région nord-ouest a été mieux traitée: c'est elle qui, par sa fécondité, se rapproche le plus de la région nord: pour 483,364 hectares ensemencés, on y a obtenu 7,947,683 hectolitres, ou 17,15 hectolitres par hectare.—La région ouest a fourni, pour 1,056,323 hectares ensemencés, 12 millions 424,217 hectolitres, soit 11,66 par hectare.

La région du centre, pour 688,736 hectares emblavés, a donné 10 millions 640,610 hectolitres, ou 15,46 hectolitres par hectare; ce qui serait une proportion relativement satisfaisante si tant d'autres contrées n'étaient restées fort au-dessous.

La région sud-est, où 813,604 hectares ont été ensemencés, n'a donné que 10 millions 381,390 hectolitres: c'est 12,75 hectolitres par hectare.—La proportion tombe à 11,24 par hectare dans les deux régions sud-ouest et sud, et à 10,03 dans la région est.

Autres grains: Les autres céréales ont donné le résultat suivant:

Espèces cultivées	Nombre d'hectares	Récolte totale	Récolte par hectare
Méteil	445,628	6,199,865	14,00
Seigle	1,804,781	24,188,485	13,40
Orge	1,010,523	18,421,778	18,23
Sarrasin	663,140	11,505,733	17,35
Avoine	3,328,603	77,289,789	23,22
Maïs	615,073	10,538,307	17,13
Millet	50,193	744,388	14,83

L'étendue ensemencée en pommes de terre a été, en 1878, de 1,264,938 hectares. Ce chiffre diffère peu de celui de 1877, qui était de 1,266,642 hectares. Le produit a atteint 112,096,796 hectol., ce qui donne une moyenne de 88,61 hectolitres par hectare.

Poids des grains: Au tableau que nous venons d'analyser en est joint un autre qui fait connaître le poids moyen par hectolitre des principales céréales (froment, seigle, orge et avoine) récoltées en 1878, non-seulement pour l'ensemble des récoltes, mais pour chaque région et pour chaque département.

Ce tableau est excellent à consulter pour les agronomes et les agriculteurs, ainsi que pour les négociants en grains. Le poids du grain donne, en effet, la vraie mesure de sa qualité et de sa quantité effective, de son rendement en farine.

Les poids moyens, pour toute la France, ont été les suivants:—Froment: 1re qualité, 77 30 kil.; 2e, 75 06; 3e, 72 84.—Seigle, 1re qualité, 72 02 kil.; 2e, 72.04; 3e, 67 53.—Orge: 1re qualité, 62 49 kil.; 2e, 60 33; 3e, 58 19;—Avoine: 1re qualité, 47 95 kil.; 2e, 45 77; 3e, 42 79.

Le tableau ne donne pas le poids de l'hectolitre de pommes de terre.

Plantes alimentaires et industrielles: Pour les plantes alimentaires et industrielles, nous nous bornerons à donner les chiffres généraux:

Espèces cultivées	Nombre d'hect. cultivés	Nombre de quint. récoltés
Betteraves	431,457	139,149,316
Houblon	3,702	38,223
Colza (graine)	100,185	1,733,367
Chanvre (filasse)	97,200	524,652
Lin (filasse)	78,481	432,458
Foin	4,333,965	156,826,946
Trèfle	1,009,512	43,487,976
Luzerne	877,721	42,515,785

Mentionnons aussi, d'après le même tableau, 136,638 quintaux métriques de tabac, récoltés sur 10,618 hectares, et signalons enfin la disparition presque complète d'une culture, autrefois si prospère, dans nos départements du Midi: celle de la garance.

NORD.—"*Le cléricalisme c'est l'ennemi!*" Ces paroles portent leurs fruits, et les excitations contre la religion et le clergé auxquelles se livrent les journaux officieux concourent quotidiennement à ce résultat.

Après l'attentat de Meudon, celui de Douai.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Gazette de Douai*:

"La ville de Douai a été jeudi soir le théâtre d'un attentat de ce genre. M. l'abbé Dayez, archiprêtre de Saint-Pierre, rentrait chez lui à neuf heures et demie, après avoir passé toute la soirée au confessionnal, lorsque, en approchant de sa demeure, il se vit suivi par un sous-officier du 15e d'artillerie, qui s'écria: "Tiens, un curé, il faut que je lui coupe le cou!" Et à l'instant cet homme, dégainant, porta sur la tête de M. l'archiprêtre un violent coup de sabre; le coup, heureusement amorti par le chapeau, glissa sur la soie, mais n'en atteignit pas moins à l'épaule M. l'abbé Dayez, sans pourtant entamer les vêtements.

"Plusieurs personnes, témoins de cette agression inouïe, allèrent avertir le poste voisin; le sous-officier fut arrêté. Cet individu, croyons-nous, appartient au train de l'artillerie."

UN FAUBOURG RÉPUBLICAIN.—Dans la séance du 25, à propos d'une demande de fonds pour l'entretien de l'hôtel, des bureaux et du mobilier de la sous-préfecture de Villefranche, M. Ferrer a proposé le rejet du crédit demandé:

Tout le monde, a-t-il dit, convient que les sous-préfectures ne sont pas plus utiles qu'une cinquième roue à une voiture. Au lieu d'accorder un crédit, ne serait-il pas plus logique de demander la suppression de cette sous-préfecture?

Il serait temps de reconnaître que les citoyens et les communes n'ont pas plus besoin de l'intervention de l'Etat pour gérer leurs biens, administrer leurs propriétés, bâtir leurs quais, etc., que pour offrir leur adoration au Très-Haut et juger leurs criminels.

Prétendre que le pays, c'est-à-dire chaque localité pour ce qui le concerne n'a pas le droit de se régir, administrer, juger et gouverner elle-même, c'est mentir au véritable esprit de la Révolution française, à ses tendances les plus authentiques, c'est nier le progrès.

En conséquence M. Ferrer propose la délibération ci-après:

Le conseil général,

Considérant que dans les Etats républicains, notamment aux Etats-Unis, les fonctionnaires publics restent confondus au milieu de la foule des étrangers, et qu'ils n'ont ni palais, ni hôtels, ni gardes, ni costumes d'apparat.

Délibère:

Il n'y a pas lieu d'accorder le crédit de 1,614 fr. 60 c. demandé pour acquisition du mobilier de la sous-préfecture de Villefranche.

M. Millon répond qu'en attendant la suppression des sous-préfectures il faut entretenir le mobilier.

L'amendement de M. Ferrer est repoussé à l'unanimité moins deux voix.

—TARBES, 25 août.—Hier soir, M. et Mme F.... se trouvaient dans une voiture découverte, entre Ohis et Hecdeaux. Tout à coup deux individus, porteurs d'énormes gourdins, s'élancent d'un fourré voisin de la route, et, saisissant le cheval par la bride, crient d'une voix impérative: [illegible]

M. F.... se trouvait sans armes; heureusement [illegible] sa présence d'esprit ne lui fit pas défaut. S'adressant à la fois à sa femme et à ses agresseurs, il demanda à la première ses pistolets et intima aux seconds de lâcher la voiture, ce qu'ils s'empressèrent de faire en entendant parler d'armes à feu.

Leur précipitation fut telle que l'un d'eux, en fuyant, renversa son complice. M. F...., profitant de l'occasion, fouetta vigoureusement son cheval et ent bientôt distancé les voleurs qui, d'après leur accent, sont assurément étrangers à nos contrées.

MARIAGE D'UNE MARIGNY.—Mlle Valentine-Benoîte-Marie-Antoinette-Louise Bernard de Marigny, dont on annonce le mariage avec M. Jules Armand Antony Deville, descend d'une ancienne famille originaire de Normandie, diocèse de Bayeux. Le fief de Marigny relevait du roi par le [illegible] de Hambye.

Reginald de Marigny, seigneur et patron de Marigny, donna, du consentement de Guillaume, son fils, à l'abbaye de Longues, en 1170, la moitié du patronage de l'église de Marigny.

La maison de Marigny est alliée aux principales familles de Normandie et, entre autres, aux Chatillon, aux Conflans, aux Preisy, aux Hallencourt, aux Brulart et aux de Tourville. Ses armes sont d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et d'une étoile d'argent, et en pointe d'un cygne de même.

DIALOGUE [illegible] — [illegible]

—Une scène d'histoire intime racontée par le *Gaulois*:

Ceci s'est passé au ministère des [illegible] du grand duché de Gérolstein.

Le sous-secrétaire d'Etat, avant d'être un personnage gouvernemental, [illegible] d'art et de [illegible] les principaux [illegible] du [illegible].

[illegible] l'arrivée [illegible] du ministère pour le solliciter. Il pénètre dans le cabinet du sous-secrétaire qui expédiait quelques affaires courantes.

—Eh! bonjour, mon vieux X...., lui dit le comédien en s'approchant.

—Pardon! monsieur, interrompit froidement [illegible] veuillez vous asseoir.

Le comédien s'assit étonné.

Lorsque le sous-secrétaire eut terminé son travail, il se leva, et, s'adressant à l'artiste:

—[illegible]

—Je ne sais ce que vous voulez dire. Veuillez m'expliquer le but de votre visite.

A ces mots, le comédien [illegible] son chapeau sur sa tête et, regardant bien en face le sous-secrétaire d'Etat:

—J'étais venu, lui dit-il, pour te donner une leçon de pose. Je vois que tu n'en as pas besoin, [illegible].

—Dans un village des environs de Paris, un curé récemment nommé, rencontre "une forte tête" de l'endroit, et, après faire sa connaissance, entre en conversation [illegible].

—Un point d'abord, monsieur l'abbé, dit notre homme, voudriez-vous enterrer un libre-penseur?

—Un [illegible], dit le curé, plus [illegible].

SPECTACLES BALS, &c.

NOUVELLE ACADÉMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL

Le [illegible] ouvert dans la ville [illegible]

DIMANCHE, 14 SEPTEMBRE

MATINÉE MERCREDI ET SAMEDI

Dernière représentation des 4 Premiers Minstrels.

Troupe de comédiens de talent, offrant dans chaque représentation un nouveau programme de [illegible], de farces et de nouveautés.

[illegible] Des troupes anglaises d'opéra de Grau, [illegible] FATINITZA.

Le Bureau de location sera ouvert JEUDI, 15 septembre. 14sept—

GRAND CONCERT

Grand Concert vocal et instrumental, Donné sous les auspices des Vaudry Rifles, Compagnie A du Bataillon Crescent City, Au profit des malheureux atteints de la [illegible] avec le concours de quelques amateurs les plus éminents de la ville, et aura lieu dans la Salle Grunewald, le LUNDI, 22 septembre 1879.

Le programme en sera publié en temps opportun. Billets d'entrée $1, à vendre aux principaux magasins de musique d'ici. 14 sept—

21 SEPTEMBRE.

GRANDE exhibition pyrotechnique et soirée dansante sous les auspices de l'Association de Bienfaisance des Jeunes Gens, aux Fair Grounds, le 14 septembre 1879.

Des invitations pour dames et des billets d'entrée pourront être obtenus en s'adressant à tout membre de l'association. 31 août—

PROMENADE-CONCERT
—AU—
Fort Espagnol

Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS

Après 5 heures et demie du soir, les trains partiront toutes les 20 minutes. Le dernier train partira [illegible]. LE PROGRAMME SERA DISTRIBUÉ.
13juil—

LISTE DE PRIX.

D. LOPEZ,

178 rue du Canal
—ET—
FORT ESPAGNOL.

Crême à la glace	15 cents	Gateaux, 2 pour 5 cents	
Sorbets	15 cents	Limonade	10 cents
Limonade gla-cée	15 cents	Lait	10 cents
Biscuits	15 cents	22août—1m	

FORT ESPAGNOL
—DE—
Mme HUGO REDWITZ.

J'aurai toujours dans ma succursale du Fort Espagnol une bonne provision de

Bière à la glace.

Aussi des Vins et Liqueurs de tous les genres, des Sandwiches, de bons Cigares d'importation, etc. Le tout aux prix de la ville.

Les visiteurs du Fort Espagnol sont cordialement invités à venir voir mon établissement. 23août—1m Mme HUGO REDWITZ.

CHAUX

Chaux de l'Alabama,

DE la fabrique de Chaux Cheveola, Youngsboro, Ala., arrivant journellement par voie de chemin de fer, et à vendre au plus bas prix en magasin, ou livrée franco à domicile.
JOHN McCAFFREY,
7juil—3m No 30 rue Poydras

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
21mai—1an D Ma J

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv—1anDMarV

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 14 Sme formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Charbons! Charbons!

AVIS SPÉCIAL.

Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST BERNARD ou de meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard.	Pittsburg.
10 à 100 barils	65c.	75c.
100 à 500 barils	60c.	65c.
500 et au-dessus	55c.	60c.
Charbon Brisé ou coalé	50c.	

12 sept— W. S. CAMPBELL, Agent, 29 rue Carondelet.

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

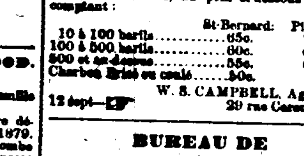

EN GROS ET AU DÉTAIL.

FOURNI AUX

bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 16sept—jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près de l'abattoir du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—4m

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
269....RUE VILLERÉ....269
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1an

Marais Street Steam Brewery
M. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 fév—1an—D.M.J.

MATELAS
Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHOE
Fabricant de Matelas [illegible]
44......RUE DE CHARTRES......44
Près Dumaine.
Vente des vois,
1er mars—an 1[illegible] J. J. DONAHOE.

F. REMY.
Marchand de Meubles
[illegible]
Près St-Louis.
[illegible]

INSTITUTIONS.

Collège d'Immaculée Conception, [illegible] Grand Coteau, Paroisse St-Landry.

LA réouverture des classes est fixée au [illegible] bre 1879. Pension, enseignement et blanchissage, $200 par an. Pour de plus amples informations s'adresser au Rév. R. Olivier, S. J., Président, au collège des Jésuites, coin Commune et Baronne. 16 sept—1m j et D

Ouverture du couvent de St-Joseph
A LA BAIE ST-LOUIS.

LES sœurs du couvent de St-Joseph ouvriront leur école lundi 15 septembre 1879. Le couvent occupe un des plus beaux sites de la Baie St-Louis, et tout y est combiné pour entourer les élèves des meilleures conditions de santé possible. Deux sœurs se trouveront au coin des rues St-Philippe et Galvez pour recevoir les enfants et les emmener avec elles le 15 septembre à la Baie St-Louis. Sept—1mm

Académie St.-Aloysius.

Dirigée par les Frères du Sacré Cœur, [illegible] l'éducation morale et chrétienne qu'elle donne à ses élèves, fera la réouverture de ses classes le 1er OCTOBRE prochain. Les études comprennent [illegible] préparatoires, commerciales [illegible] langues [illegible] français et allemand. [illegible]—1m

St. Stanislas Commercial College,
BAIE ST. LOUIS, MISS.

LES classes seront ouvertes le 16 septembre. Quelques jours auparavant, un des frères du Collège, se rendra à la Nouvelle-Orléans pour prendre charge des enfants qui lui seront confiés. S'adresser à St. Aloysius Academy, encoignure Chartres et Quartier, ou au Président frère Flimond. 31 août—1m

INSTITUT ST-LOUIS,
Pour les Jeunes Filles,
Sous la direction de Mme E. M. Hattier.
275....rue Dauphine....275
Entre Ursulines et Hôpital.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre 1879. 28 août—1m

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
198..........Esplanade..........198

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la direction s'est assuré le concours du professeur H. BOLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut. 30 août—1 an

Mississippi Military Institute à la Passe-Christian, 1879-80.

LES Cours s'ouvriront le 15 octobre. L'institut est situé sur le bord de la mer, dans un pays salubre et charmant.

Le cours comprend une instruction complète en anglais, [illegible] militaires sont [illegible] gouvernement général.

Pour les catalogues, s'adresser au secrétaire de la Faculté. E. H. MURFEE, surintendant.
31août—1mois. V et C.

BUREAU DE SANTÉ.
8 septembre 1879.

Certificat d'inspection de steamers et d'autres navires partant de la Nlle-Orléans pour d'autres ports.

Afin d'assurer la meilleure condition sanitaire possible des steamers et autres navires et en même temps la plus courte détention par la quarantaine aux lieux de leur destination, il est suggéré que tous les steamers et navires de toute classe partant d'ici aient soin de se munir

d'un certificat d'inspection

délivré par les officiers nommés pour cela.

Ces certificats seront certainement demandés dans la plupart des endroits et pourront d'un moment à l'autre être demandés partout.

L'inspection se fera sans qu'il en coûte un cent, et aucune détention de ces steamers et navires qui donneront du avis au Bureau de Santé (Hôtel St Louis) avant de recevoir une cargaison à bord.

Ces règlements sont dans l'intérêt de la santé publique et du commerce, et conformes aux règlements du Bureau National de Santé.

W. G. AUSTIN, D. M.,
Remplissant les fonctions de président du Bureau de Santé.
S. S. Herrick, D. M.
Secrétaire du Bureau de Santé.
Sept—

FONDS DE SECOURS DE HOOD.

La désolation et la pauvreté menacent la famille heureuse naguère du Génl. John B. Hood.

Mme Anna Marie Hood, femme et mère dévouée, est morte dans la soirée du 24 août 1879. Le Génl. Hood, son mari, l'a suivie dans la tombe le 30 août au matin, laissant onze orphelins encore enfants. Lydia, l'aînée d'entre eux est morte dans la même soirée du même jour.

Dix enfants survivent maintenant, dont les deux aînés sont jumeaux et âgés de neuf ans et deux mois. Le plus jeune n'a qu'un mois. La situation de la succession du général laisse peu d'espoir qu'après le règlement des dettes, il y ait rien pour les enfants, autre que ce qui pourra provenir de la publication de son histoire de la guerre et de ses documents.

Le cœur généreux du pays s'est ému au souvenir des vertus et du dévouement et de l'entière abnégation du héros qui n'est plus, et une active et généreuse sympathie s'est déclarée pour ceux qui restent.

Le comité soussigné, nommé par les Associations des armées de la Virginie du Nord et du Tennessee, pour recevoir ces fonds (qui doivent être placés en bons des E. U.) sollicite instamment votre coopération et assistance pour lever une somme qui suffira à l'entretien et à l'éducation de ces orphelins.

W. R. LYMAN, CHAIRMAN.

F. T. NICHOLS,	J. A. CHALARON,
JAS. BUCKNER,	G. T. BEAUREGARD,
SAMUEL FLOWER,	S. D. STOCKMAN,
D. B. CALDER,	FRED. N. OGDEN,
JNO. H. MURRAY, de l'armée de la Virginie du Nord.	WALTER V. CROUCH, de l'armée du Tennessee.

Adresse: Boite 1695, Nlle-Orléans, Lne. Sept—10f

Armées du Nord de la Virginie et du Tennessee.—Les membres suivants de la société de l'armée du Nord de la Virginie et de celle de l'armée du Tennessee forment le comité chargé de recevoir l'argent que pourront donner ces compagnons d'armes et les admirateurs de feu le lieutenant-général JOHN B. HOOD. Le montant sera placé en bons des Etats-Unis pour les enfants du défunt.

JNO. B. RICHARDSON,
Président de la division louisianaise de l'armée du Nord de la Virginie.
AUGUSTUS REICHARD,
Président de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.

W. R. LYMAN, Chairman.

F. T. Nichols,	J. A. Chalaron,
Jas. Buckner,	G. T. Beauregard,
Samuel Flower,	S. D. Stockman,
D. B. Calder,	Fred. N. Ogden,
Jno. H. Murray, de l'armée Nord-Virginie.	Walt. V. Crouch, de l'armée du Tennessee.

S'adresser à la boite 1695, New-Orleans. 7sept—

Au Public.

Ayant appris que mon ancien compagnon d'armes et ami le génl J. B. Hood était mort en laissant neuf enfants sans moyen d'existence, je propose de mettre en loterie un de mes buggies pour leur bénéfice. Je ferai imprimer, numéroter et timbrer les billets et en remettrai au Président aux officiers [illegible] l'Association de l'armée du Tennessee et du Nord de la Virginie, à toutes les autres organisations militaires de la Louisiane, aux membres de l'ancien bataillon du Texas de Hood et à toutes les personnes libérales du Sud. Je les prie de m'aider à assister ces enfants dans leurs besoins actuels. Soldats, citoyens, amis du regrettable Hood, vous connaissez votre devoir. Faites-le et que Dieu vous bénisse.

D. M. HOLLINGSWORTH,
Rue Gravier 183.
7 sept—

Wm. FRANTZ. H. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. [illegible] & Cie,
Horlogers, bijoutiers, [illegible]
65 rue Royale,
[illegible]
Nlle-Orléans.

[illegible]

OFFICIEL.

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Législature, lors de sa session [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'Etat de la Louisiane a fait [illegible] que quarante jours après son ajournement le Gouverneur devait publier une proclamation convoquant aux dites élections publics pour les électeurs pour le [illegible] à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, s'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits [illegible] [illegible] le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant [illegible] son bulletin [illegible] "Pour la Constitution," ou "Contre la Constitution," [illegible] la même valeur et indiquera [illegible] l'intention du votant.

En attendant qu'il est en outre établi par la [illegible] [illegible] d'Etat, un Auditeur [illegible] Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque [illegible] l'Assemblée Générale [illegible] pour le terme de quatre ans pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ou paroisses, tels qu'ils ont été [illegible] Constitution:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.

Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.

Le troisième district, composé du [illegible] [illegible]

Le [illegible] district, composé du [illegible]

Le [illegible] district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St-Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses Ste-Marie, [illegible] et Vermillon, un sénateur.

Le onzième district, composé des paroisses St-Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St-Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St-Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district sénatorial, premier ward, un représentant.

Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.

Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.

Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.

Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.

Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.

Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.

Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.

Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.

Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.

Onzième district représentatif, onzième ward, un représentant.

Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.

Treizième district représentatif, treizième, quatorzième et quinzième wards, un représentant.

Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.

Seizième district représentatif, seizième ward, un représentant.

Dix-septième district représentatif, dix-septième ward, un représentant.

La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Baton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Baton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, deux représentants.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, deux représentants.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St-Bernard, un représentant.
La paroisse St-Charles, un représentant.
La paroisse St-Jacques, un représentant.
La paroisse St-Jean-Baptiste, un représentant.
La paroisse St. Landry, quatre représentants.
La paroisse St-Martin, un représentant.
La paroisse Ste-Marie, deux représentants.
La paroisse St-Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillon, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

Les paroisses Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses De Soto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Feliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Feliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est-Baton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St-Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Baton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillon, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant [illegible] (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée), autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, que [illegible] les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un coroner, un [illegible] pour le terme de quatre ans [illegible] la paroisse d'Orléans.

[illegible] les personnes pour qui l'on votera [illegible] places ci-dessus [illegible] votant ne pourra se servir que d'un bulletin [illegible] "Pour" ou "Contre" [illegible] relativement à la "Dette" [illegible]

[illegible] LOUIS ALFRED WILTZ, [illegible] qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation pour [illegible] dans les paroisses de cet Etat, [illegible] MARDI, [illegible] 1879, ces jours depuis [illegible] 6 heures du matin, [illegible] [illegible] de voter pour ou contre [illegible], pour l'élection des officiers [illegible] enregistreurs d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection le jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les [illegible] dont c'est le devoir, dans leurs [illegible] par la loi. J'ordonne en outre par [illegible] aux différents shérifs de l'Etat de [illegible] bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat [illegible] après la clôture du poll, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution et des lois.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le grand sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31e jour de juillet de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:
LOUIS A. WILTZ.
OSCAR ARROYO,
Assistant-Secrétaire d'Etat.
30 août—41 sm. au 2 déc.

Appel pour une convention d'Etat.

Salle du comité central d'Etat
Parti démocrate conservateur.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1879.

DANS une réunion du comité central d'Etat du Parti Démocrate Conservateur tenue à la Nlle-Orléans le 25 août 1879, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Résolu que le premier lundi d'octobre 1879 est fixé comme l'époque où une convention du parti démocrate conservateur sera tenue; Pourvu que dans le cas d'une épidémie alors dans cet Etat, le chairman du comité, avec l'avis du comité exécutif, soit par la présente autorisé à remettre la réunion de la convention à telle date qu'il jugera convenable.

Résolu que la ville de Baton-Rouge est choisie comme le lieu où la convention devra être tenue.

Résolu que la nomination de représentation à cette convention sera la même que celle adoptée par la convention d'Etat tenue à Baton-Rouge le premier lundi d'août 1878, pour la nomination d'un candidat pour la place de Trésorier d'Etat, pourvu que toute paroisse de l'Etat ou tout ward de la Nouvelle-Orléans, ayant donné un plus grand vote pour le candidat à la place de Trésorier de l'Etat en 1879, ait l'avantage du dit vote dans la dite nomination.

Résolu qu'un délégué pour chaque 300 électeurs et un pour chaque fraction au-dessus de cent est fixé comme la base de représentation.

Résolu que dans l'élection des délégués à la dite convention, il est recommandé qu'une seule personne soit choisie pour donner chaque vote."

Conformément aux résolutions ci-dessus, une convention du parti démocrate-conservateur est par la présente convoquée à Baton-Rouge pour lundi 6 octobre 1879, à midi.

Conformément à la quatrième résolution, les diverses paroisses de l'Etat et des wards de la Nouvelle-Orléans auront droit à la représentation suivante, savoir:

PAROISSES:

Ascension	6	Madison	3
Assomption	5	Morehouse	7
Avoyelles	8	Natchitoches	14
Bienville	8	Ouachita	14
Bossier	7	Plaquemines	5
Caddo	9	Pointe Coupée	6
Calcasieu	7	Rapides	5
Caldwell	3	Red River	3
Cameron	2	Richland	8
Catahoula	7	Sabine	3
Claiborne	4	St-Bernard	2
Concordia	7	St-Charles	3
De Soto	11	St-Hélène	3
Est Baton Rouge	11	St-Jacques	8
Ouest Baton Rouge	3	St-Jean-Baptiste	3
Est Carroll	3	St-Landry	19
Ouest Carroll	3	St-Martin	5
Est Feliciana	8	Ste-Marie	6
Ouest Feliciana	3	St-Tammany	3
Franklin	6	Tangipahoa	4
Grant	3	Tensas	14
Ibérie	6	Terrebonne	7
Iberville	8	Union	9
Jackson	7	Vermillon	5
Jefferson	4	Vernon	3
Lafayette	5	Washington	3
Lafourche	10	Webster	7
Lincoln	7	Winn	3
Livingston	3		

ORLÉANS:

Premier Ward	12	Dixième Ward	12
Second Ward	19	Onzième Ward	11
Troisième Ward	17	Douzième Ward	5
Quatrième Ward	11	Treizième Ward	3
Cinquième Ward	10	Quatorzième Ward	1
Sixième Ward	7	Quinzième Ward	4
Septième Ward	9	Seizième Ward	1
Huitième Ward	7	Dix-Septième Ward	3
Neuvième Ward	10		

Tous les journaux démocrates conservateurs dans tout l'Etat sont requis de publier le dit appel.

ALBERT VOORHIES,
Président.
JOHN S. TULLY,
Vice-président et chairman du comité exécutif.
O. M. TENNISON,
Secrétaire. 2 sept—

LE PREMIER EN CAMPAGNE

Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.

GODCHAUX,

81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83

Le Vétéran Drapier digne de confiance

FERA

LE 10 SEPTEMBRE 1879,

UN ÉTALAGE

comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de

Vêtements,

Articles de Lingerie et Chapeaux,

qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.

N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gauthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.

On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure. 31 août—

Vincente Ranna
(DIPLOMÉ.)
Médecin Vétérinaire et Forgeron,
185.........REMPARTS.........185
Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.
Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.
20 fév—1an DMar J

J. MIRAMON,
Ebéniste et Tapissier
390.........RUE DU CAMP.........390

MANUFACTURE de chaises de barbiers, en canne, de $18 à $30. Matelas à ressorts de $18 à $25. Achète les vieux meubles. Les Neuf à quatre colonnes mis à la Victoria. Répare à neuf, à ceux vernis et à domicile, les vieux meubles, et ouvrage en tout genre. Ouvrage garanti. Facilités pour les paiements au-dessus de $15. Emballage et enmagasinage de meubles. Demande d'un apprenti de 15 à 18 ans pour apprendre le métier. 18 mai—1an [illegible]

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434....RUE ST-CLAUDE....434
Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: en viron 300,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de Havane à $16 le millier et au-dessus.
22 fév—1an—D.M.J.

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

J. MASSMAN & CO.,
PHILADELPHIE.
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE

PAROLE

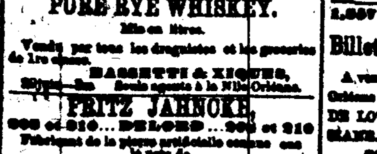

MARQUE DE FABRIQUE.

PURE RYE WHISKEY.

Mis en litres.

Vendu par tous les droguistes et les grocers de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES,
20juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210....DELORD....208 et 210

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Curbstone, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boite 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
[illegible]—1 an

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire mettre une nouvelle machine à scier pour scier et fendre le bois de chauffage pendant la saison de 1879. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux grocers le bois de la première qualité tout scié et fendu par une machine garantie.

Bois de pin, cyprès, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois repris. Bois et charbon livrés dans toutes les parties de la ville. [illegible]

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à ressorts, charrettes à chevaux et mules à 2 et 4 roues, charrettes à bœufs, etc. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, paniers charrettes de toutes dimensions, [illegible] de famille à 4 et 6 places. Wagons à [illegible] pour distribution de marchandises, buggies, [illegible]. Nos moyeux, jantes à frais et tous les ferrures [illegible]. Wagons, [illegible].

Bureau, 135 et 139 rue Commune.
3 mai—1an

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.

LE MARDI, 14 Octobre 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE K.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 14 Octobre 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000		10,000
1 Lot de	5,000		5,000
2 Lots de	2,500		5,000
5 Lots de	1,000		5,000
20 Lots de	500		10,000
100 Lots de	100		10,000
200 Lots de	50		10,000
500 Lots de	20		10,000
1,000 Lots de	10		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New-Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites on par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage du Mardi, 14 Octobre 1879.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse [illegible] mise au rebut.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Succession de Mme Joseph Foucher.
Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 20 septembre 1879, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale,

Cette grande propriété comprenant un demi-îlet et se composant de 12 terrains désignés par les Nos 6 à 16 de l'îlet renfermé par les rues Broad, White, Aubry et Orely, laquelle propriété mesure 157 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Broad, même façade à la rue White, 360 pieds de face à la rue Orely et 300 pieds sur la [illegible] avec les bâtiments et améliorations [illegible] maison de trois chambres, galerie devant, galerie derrière et cabinet, cuisine de deux chambres, hangar, poulailler, citerne, puits, latrines, jardin, arbres fruitiers, etc., etc. La vente devant se faire sans réserve pour règlement de succession, les acheteurs sont invités à examiner la susdite propriété. Le plan peut être vu à la Bourse.

Conditions: Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets par coupons à la convenance des héritiers portant 8 p0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant Th. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes exigibles en 1880 ainsi que le dessèchement en sus du prix d'adjudication. 14sept—

ANT. CARRIÈRE,	O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE.	CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
No 3 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Grande réduction de prix au salon d'huîtres et Restaurant de

L'ALCAZAR,
61.....RUE DE CHARTRES.....61

Chambres garnies et salon pour familles. Déjeuner et diner à 30 cents. Huîtres crues à 15 cents, huîtres frites et stewed 30 cents la douzaine. Très bon vin à 20 cents la bouteille et au-dessus. 30 août -1m D.J.M.

Au Public.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 148 rue Bourbon (ancien établissement L. Bernard) au No 151 même rue.

Profitant de la circonstance, il remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout en son pouvoir pour en mériter la continuation.

EUGÈNE KATZENSTEIN,
Fabrique et réparation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Orléans. 31 août—3m

Huile d'Olive de Plagniol de James.

LA marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et le Prize Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Nous soussignés, investis des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque sera rigoureusement poursuivie selon la loi.

BASSETTI & XIQUES,
20juin— 67 et 69 rue Decatur

LEON QUEYROUZE.	OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

16 juil 79—1 an. Nlle-Orléans

G. PITARD,

261 & 263 RUE DU CANAL,

Importateur de quincaillerie et de peinture.

Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

Outils à fer,	Blanc de zinc,
Clous,	Blanc de plomb,
Coutellerie,	Couleurs préparées pour cottage,
Cordage,	
Vitres,	Couleurs à l'huile,
Mastic,	Couleurs en poudre,
Colle forte,	Brosses à peindre,
Forbloterie,	Brosses à blanchir,
Huile de lin,	Vernis,
Huile de résine,	Ocres,
Térébenthine,	Ciment,
Japan,	Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT,
Tout à des prix modérés.
[illegible]—

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER

17.........RUE BARONNE.........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

14 juin—1 an

Nouveau Ferry du 2me District.

NATHALIE HAMILTON,

Excursions à dix sous.

TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable aprés-midi pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bâteau passeur du 2me District en s'embarquant. La Nathalie Hamilton vient d'être construit ici, ce qui, aux yeux de son propriétaire, le rend digne du patronage du public. Le prix d'aucun autre bac n'est plus modique que le sien.
18 juin—3m.

CITIZENS' SAVINGS BANK

BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,

Coin Baronne et Gravier,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Incorporée par une loi spéciale de la Législature.

Dépots reçus et payables par chèques sur demande.

Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.

Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.

Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.

ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. 11mai—6mois

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DES—

FACTORS & TRADERS.

37 - - RUE CARONDELET - - 37

CAPITAL PAYÉ - - $1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Emet des polices couvrant les risques du feu, des rivières et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS—

John I. Noble,	E. F. Kohleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Saml. Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. H. May,	Jos. Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Brittin,
	G. W. Sentell.

5sept—3m

Chaussures.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de première ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 janv'79—1 an VAC

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices."
28 fév—1 an

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Masson. 5fév—

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Jambons!! Jambons!! Jambons!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, ENCANTEUR—MARDI, 16 septembre à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au magasin, encoignure Magasin & Lafayette.

93 tierçons jambons sucrés de choix.
Conditions—Comptant.
14 sept—

PAR D. S. MORPHY & SON.

60,000 Cercles de barils de la rivière Green.

PAR D. S. MORPHY & SON, D. S. Morphy, encanteur.—Il sera vendu MERCREDI, 17 septembre 1879, à 10 heures A. M., sur la Levée, en face de la rue Thalie, près du salon de liqueurs de Steve O'Leary,

60,000 cercles de barils.
9,000 cercles de boucauts.
Conditions, comptant. 12 sept—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Alais (Pierre)	Juves (Eugène)
Barbes (Mlle)	Jourdet (Hippolyte)
Bussac (Joseph)	Lassotte (Théodore)
Baffenda	Lamotte (Alexandre)
Cassebon (les enfants)	Lassus (Alida, Marie)
Cubaich	Masse (Auguste Joseph)
Chaumeil	Ménestrier (famille)
Capdeville (Jean)	Michel (Joseph, César)
Couturier	Max (ses beaux frères)
Chaussecourte	Morel
Closet (Ernest)	Mahon (Marie)
Dallest (Jean)	Marchal (Eusèbe)
Dubos (Alexandre)	Pinsard (Marie)
Dousé (Félix)	Perrotin (Joseph) dit Cadiou
D'Escour (Pierre)	Peinel (Ledovic)
Dossens	Pellissier
Datalh (Auguste)	Palvez (André)
Dumas (Charles)	Roux (Augustin)
Flesch	Roy (Frédéric)
Franchet (Pierre)	Saintes
Faje (Mlle)	Sol (Vve)
Fabre (Louis)	
Fabre dit Lefebvre (Hyacinthe)	Sablon (Antoine, Eak)
Henard (Jacques, Auguste)	Serré
	Veinou (Pierre)
Jumag (Vve Aristide)	Warine (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
12juin—

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de groceries et liqueurs en vendent à la Nlle-Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$315,774 30
Risques maritimes		18,955 32
Risques de rivière		19,701 75
Total des primes		$354,431 37
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,066 06	
Sur risques maritimes	10,364 39	
Sur risques de rivière	5,322 30	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,635 11	
Réassurances et primes remboursées	17,820 63	106,208 59
		$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 68
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	193,902 33
Billets à recevoir	62,563 43
Primes en voie de collection	35,630 81
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,392 41
	$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	S. W. TAYLOR.

10 juin—

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks		$315,774 30
On Marine Risks		18,955 32
On River Risks		19,701 75
Total premiums		$354,431 37
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$61,066 06	
On Marine Risks	10,364 39	
On River Risks	5,322 30	
Taxes and expenses, less interest	11,635 11	
Re-insurances and return premiums	17,820 61	$106,208 59
		$136,969 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,969 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$306,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	133,561 68
Notes secured by mortgage or pledge	193,902 33
Bills receivable	62,563 43
Premiums in course of collection	35,630 81
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	3,000 00
Cash on hand	61,392 41
	$712,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	S. W. TAYLOR.

10 juin—

L'Abeille de [illegible]
Bureaux, [illegible]

NOUVE[illegible]
DIMANCHE, [illegible]

L'Abolition [illegible]

Voici le texte [illegible] relative à l'abro[illegible] posée par M. B[illegible] déjà signalée: [illegible]

FEUIL[illegible]

OLIVE [illegible]

FRANCIS [illegible]

TRADUCTION D[illegible]

III.—[illegible]

La réponse d'Hilt[illegible] sément celle qu'Oliv[illegible] ne homme leva lang[illegible] et dit:—Puisque vo[illegible] ment clairvoyante, [illegible] vous me répéter ce [illegible] [illegible]